

## Etats Generaux – journée du 28 avril 2018

### SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

Participation de RESF 09, LDH Ariège, Cimade, UD-CGT, solidaires, FSU, Confédération Paysanne, Emmaüs, CCFD-TS, Acarm, Tast 09, Cent pour un toit Ariège, France Insoumise, Vraiment à Gauche, PCF, Génération.s09, ACAT, UFAL, Ligue de l'Enseignement, Cercle Condorcet, et les collectifs Montbrun, Sainte Croix Volvestre.

100 personnes étaient présentes, qui se sont partagées entre les 4 ateliers suivants :

- **Accueil et hébergement**
- **Migrants et monde du travail**
- **Mineurs isolés étrangers (MIE ou MNA)**
- **Parcours d'exil et frontières européennes**

Selon les 3 chapîtres suivants :

### *Etats des lieux– propositions– vivre ensemble*

#### 1: ETAT DES LIEUX

##### Accueil et hébergement

##### Quelques chiffres :

- Environ 30 000 places disponibles en CADA pour 108 000 demandes
- Aide financière pour un migrant durant sa procédure de demande d'Asile : 310€/mois

##### Parcours du migrant

- Situation psychologique :

Situation précaire, périlleuse, souvent violente, des migrants en transit

- Raisons multiples de migrer: persécutions, conflits, pauvreté, discriminations, impossibilité d'exercer ses droits à l'éducation et à la santé, absence d'accès à un travail décent, violence, l'inégalité entre les sexes, changements climatiques,

dégradation de l'environnement, etc...

- Situation toujours complexe et traumatisante.
- Sentiments mêlé : urgence, peur, séparation, espoir, utopie, détresse, violences, survie, deuil, désenchantement, traumatisme, Idésillusion, colère, mélancolie, isolement...

Pas de prise en compte de ces facteurs psychologiques tout au long des démarches administratives.

### **Situation administrative : (Longue et compliquée )-**

- A l'arrivée, autorisation provisoire de séjour d'un mois, pour établir la demande d'asile .
- Formulaire de demande d'asile à remplir sous 21 jours, en français.
- Titre de séjour provisoire de 3 mois délivré par la Préfecture, renouvelable jusqu'à décision de l'OFPRA
- Si « dubliné » :
  - 5 jours pour présentation d'un dossier « dédublinisation » à l'OFPRA
  - Délai de 96 h de traitement par l'OFPRA
  - Si refus, expulsion.
  - Placement en rétention
- Si pas « dubliné » :
- Parfois plusieurs semaines voire plusieurs mois d'instruction du dossier par l'OFPRA
  - Demande d'hébergement en CADA pendant l'examen du dossier
  - Si pas de place : la rue

### ***Réponse de l'OFPRA, après entretien (Aulnay sous Bois) : 4 possibilités***

- Obtention du statut de "réfugié" avec une carte de résident valable dix ans, rétroactive, incluant les mois passés illégalement en France
- Obtention d'une "protection subsidiaire" avec une carte de séjour "vie privée et familiale" valable un an mais renouvelable
- Obtention d'une simple prolongation de séjour pour procédure en cours, avec autorisation par la préfecture de prolonger le séjour en France pour six mois (renouvelables), - pas le droit de travailler avant un an, Droit de postuler - et d'obtenir - l'Allocation temporaire d'attente (ATA), 11,45€ par jour jusqu'à la décision finale de l'Ofpra
- Refus d'asile, et possibilité de recours devant la CNDA dans un délai de 1 mois  
Droit de rester en France pendant ce délai

### ***Convocation devant la CNDA (délai de plusieurs mois): 2 cas possibles :***

- Annulation de la décision de l'Ofpra par la CNDA : obtention du statut de "réfugié" avec bénéfice de la « protection subsidiaire »
- Confirmation de la décision de l'OFPRA par la CNDA : Refus de l'asile et obligation de quitter la France. (Possibilité de pourvoi en cassation, très peu pratiqué)

Durant toute cette procédure, les structures d'accueil et d'hébergement sont trop peu nombreuses, 30 00 places en CADA pour 108 000 demandes et ce sont souvent les « structures d'accueil d'urgence », en général gérées par des associations, qui prennent le relais.

## **CONSÉQUENCES :**

### **Psychologiques :**

- Instabilité, désenchantement, colère, stress, isolement, fuite...
- Avec la nouvelle loi : stress supplémentaire du au raccourcissement des délais de procédure
- Accentuation du sentiment d'insécurité, crainte des fichages (directives de recensement), atteinte aux libertés (rétention)
- « Délit de solidarité » : danger de repli sur soi des aidants potentiels, risques de non-assistance à personne en danger.

### **Administratives :**

- Surcharge des structures d'accueil (centre de rétention, préfectures, associations etc)
- Surcharge de travail déjà ingérable aujourd'hui.
- Épuisement du personnel (grèves OFPRA et CNDA)
- Abandon des structures associatives relais
- Augmentation des échecs de procédure et donc des personnes en situation irrégulière

## **Migrants et monde du travail**

### **Ceux qui ont du travail : emploi et régularisation.**

- travail au noir, non déclaré
- travail au « gris », déclaré en partie,
- travail sous « alias », jusqu'à 10 personnes travaillant sous le même nom et le même numéro de SS
- Retour de l'esclavage, travaux domestiques des femmes chez les particuliers, dans l'hôtellerie, la restauration, la grande distribution
  - Exploitation sexuelle

### **Contradictions dans le Droit français :**

- Pas le droit de travailler pour les étrangers en situation irrégulière
- Mais de nombreux sans-papiers ont un travail : atout vers la régularisation.
- Possibilité de « régularisation par le travail » si :
  - ° Ancienneté de séjour en France de 5 ans minimum :
    - Contrat de travail ou Promesse d'embauche,
      - \* 8 mois de travail sur les 2 dernières années ou 30 mois sur les 5 dernières années
  - ° Ancienneté de séjour en France de 3 ans minimum :
    - 24 mois de travail dont 8 dans les 12 derniers mois

### **Droits du travail des travailleurs sans papiers:**

- Dans le Droit écrit, pas de restriction au droit de grève pour les travailleurs sans-papiers, souvent utilisé (grève des loyers, grève de la faim etc...)
- A partir de 2006, recours au droit de grève dans l'entreprise : Nombreux mouvements de grève et d'occupation d'entreprises françaises par les salariés, suivis de régularisation de travailleurs sans papiers
- 2008 : mouvement de grève national de mai à septembre, concernant 600 travailleurs sans-papiers (occupation de restaurants, de sociétés de nettoyage, d'entreprises de BTP etc...)

- 2009 : grève impliquant 6800 sans-papiers plus des intérimaires, sur une quarantaine de sites, avec le soutien des syndicats (CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires) et des associations (la LDH, la CIMADE, Autre Monde, Femmes Egalité, RESF, Droits Devant etc...)
- Mars 2017 : occupation d'un bâtiment du marché de Rungis par une centaine de travailleurs sans-papiers, pour réclamer leur régularisation.
- Février 2018 : mouvement de grève de 120 travailleurs sans papiers contre le projet de loi migrations.
- Mars 2018 : engagement par les autorités publiques de régularisation pour 160 travailleurs sans papiers, de 6 entreprises d'Ile de France.

### **Ceux qui ne travaillent pas : ce qui peut aider à la régularisation :**

- Intégration sociale via le sport, le bénévolat, les associations culturelles : permet d'influer favorablement lors de l'examen des dossiers.
- Promesse d'embauche d'un employeur : permet d'influer favorablement lors de l'examen des dossiers. (l'employeur n'est plus contraint de respecter sa promesse depuis la loi travail 2017)
- Conseiller de ne pas s'adresser à Pôle Emploi, ni à des centres de formation (« référents fraudes » et risques de délation)
- Prévenir du transfert de la responsabilité pénale en cas de fraude, de l'employeur sur le salarié : article 16 du projet de loi, avec 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende pour « usage frauduleux de titres de séjour (...) d'entrer sur le territoire sans visa, et (...) d'y travailler. »

## **Mineurs isolés étrangers (MIE ou MNA)**

### **Accueil / évaluation :**

- Non respect des textes de loi et des conventions internationales protecteurs
- Absence de prise en compte de leur devenir, de leur projet (rejoindre sa famille en Angleterre ? Études souhaitées ? )
- Absence de prise en compte du temps nécessaire à l'établissement de relations de confiance (problème de la langue, traumatismes liés aux conditions dans pays d'origine, aux drames vécus pendant les parcours)
- Absence d'évaluation des moyens nécessaires (accompagnement dans les démarches, information sur les droits, hébergement, etc.)
- Accentuation de la disparité entre les départements, dont dépend l'ASE, par la délégation à des associations.
- Recherche de la minorité dévoyée en recherche de la majorité
- Manque de places et de moyens : recherche maximum d'exclusion du dispositif de protection des mineurs.
- Justification de cette politique en présentant des enfants en quête de survie comme des dangers (fraudeurs, délinquants, terroristes).
- Recours du conseil départemental 09 aux tests osseux
- Recours du conseil départemental 09 à la non attente de la validation des papiers par la PAF
- Recours du conseil départemental 09 à l'allongement des délais pour exécuter une décision de justice de prise en charge.

- Mise en sous-traitance par le CD de la gestion de l'accueil à une association de Toulouse, qui déclare majeurs 80 % des mineurs.
- Risque permanent de sortie sèche de dispositif, mise en danger, maintien en situation d'errance,
- Rupture de scolarisation au changement de département, pression de certains inspecteurs d'académie pour que les établissements scolaires refusent leur inscription après 16 ans (fin de la scolarité obligatoire)
- Les « Mijeurs » : Sortie sèche du dispositif, retour à la rue !

### **Prise en charge :**

- Disparités énormes entre les départements : placement en famille d'accueil ou placement à l'hôtel sans accompagnement, accès ou non à la traduction, etc.)
- Allongement des délais de prise en charge.
- Déficience des missions de l'ASE, notamment dans l'apprentissage de la langue.
- Prise en charge par de nombreux militants d'RESF de l'apprentissage du Français, de l'accueil pendant les vacances des jeunes scolarisés..
- Dans certains lieux, tissage de liens de proximité, avec soutien des « institutions » (cf solidarité autour des jeunes>de Calais à Perles Castelet, etc.)

## **Parcours d'exil et frontières européennes**

### **Article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**

***TOUTE PERSONNE A LE DROIT DE CIRCULER LIBREMENT  
ET DE CHOISIR SA RESIDENCE A L'INTERIEUR D'UN ETAT  
TOUTE PERSONNE A LE DROIT DE QUITTER TOUT PAYS,  
Y COMPRIS LE SIEN, ET DE REVENIR DANS SON PAYS***

### **Quelques chiffres :**

- l'Europe accueille 8 réfugiés/1000 habitants
- La France occupe la 16<sup>ème</sup> place
- le Liban accueille 183 réfugiés pour 1000 habitants
- 2nd trimestre 2017: 149.000 demandes d'asile déposées dans un pays de l'EU, **soit 54%** de moins par rapport au 2nd trimestre 2016.
- Seulement 46% des 149.000 demandes ont abouti à l'obtention du statut de réfugié (Eurostat 2017).
- 55 000 € par jour pour « rendre étanche » la frontière italienne,
- Coût du contrôle depuis 2000 : 13 milliards d'euros
- Paiement des migrants aux passeurs depuis 2000: 15 milliards d'euros
- 3 000 morts en Méditerranée rien que pour l'année 2017
- 500 enfants morts en 2015 lors de traversées maritimes.
- 585 kms de murs et barrières en Europe (Bulgarie/Turquie, Maroc/Espagne, Hongrie/Serbie)

### **Instruments européens de surveillance des frontières**

- **Agence Frontex** : budget 2016 de 254 millions d'euros, chargée de coordonner les frontières extérieures de l'UE. Accords passés directement avec les états « tiers », sans aucun contrôle, même du Parlement Européen.

- **OLI (Officiers de liaison immigration):** chargés dans les « pays tiers » de la mise à l'écart des ressortissants en restreignant les accès aux voies sûres et au droit d'asile.
- **Visas Schengen :** Délivrés par les officiers consulaires assistés de sous-traitants privés, remplissant une fonction de contrôle frontalier et migratoire et disposant d'un pouvoir discrétionnaire
- **Barrières** et coopération entre autorités marocaines et Guardia Civile espagnole, avec refoulement des migrants, en contradiction avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme
- **Rétablissement des contrôles aux frontières** à l'intérieur de l'espace Schengen, sous couvert de lutte contre le terrorisme (frontière franco-italienne à Vintimille, jungle de Calais)

**Externalisation des frontières de l'Europe, devenue l'axe central des politiques migratoires des pays membres**

**Multiplication d'accords bilatéraux non conventionnels, incompatibles avec la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, mais impunis.**

- **Accord UE- Turquie** (18 mars 2016 pour un budget de 4,5 Milliards € en juin 2017)
- **Accord Italie -Libye** soutenu par l'UE comme en témoigne la présence de la Libye au sommet de Paris (28 août 2017 ) aux cotés de l'Espagne, France, Allemagne, Italie et les 2 autres pays ciblés pour stopper les migrations à leurs frontières, Niger et Tchad.
- **Accords avec le régime dictatorial du Soudan** dont le dirigeant est sous mandat d'arrêt rendu par la Cour Pénale Internationale.
- **Création d'un Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique** (nov. 2015) hors du contrôle du Parlement Européen avec un budget de 2,8 milliards € pris sur les lignes budgétaires de l'UE consacrées au développement en direction particulièrement des pays dits stratégiques, car de transit : Tchad, Niger, Mali, pour fermer la route vers la Méditerranée centrale.
- **Création d'un laissez-passer européen** pour faciliter les expulsions (sans avoir à attendre celui donné par la destination de retour)
- **Installation de l'OFPRA au Tchad** pour un tri « à la source » des migrants, sans aucune possibilité d'assistance ni de recours.
- **Du Niger au Mali et à l'Algérie**, fermeture des routes migratoires, blocage des points d'eau par des milices militaires européennes, obligeant les migrants à passer par le désert.
- **En Europe**, accord avec l'Angleterre pour retenir les migrants
- Transformation des îles grecques en vastes camps de rétention, les « hotspots »
- Fermeture de la « route des Balkans » avec multiplication des barrières et des murs
- Voies « alternatives » empruntées par les migrants, encore plus dangereuses (Mer Noire, Serbie, Alpes)

En confiant la responsabilité des contrôles migratoires à des pays où la violation des Droits de l'homme est quotidienne, l'UE bafoue toutes les conventions internationales, aggrave les régimes autoritaires, détourne les fonds destinés à l'aide et au développement, augmente sans fin la dette de ces pays, entretient les mafias locales, bouleverse les routes de l'immigration et rend plus difficile encore le parcours des migrants.

## **– 2/ PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE D'ACCUEIL ALTERNATIVE:**

### **Accueil et hébergement**

- Abrogation de la loi collomb, qui rend impossible le recours à la loi et aux droits
  - \* par le raccourcissement des délais de recours
  - \* par le raccourcissement des délais d'instruction des dossiers
    - par l'allongement des périodes de détention dans les centres de rétention administrative, y compris les enfants.
  
- Nécessité de la multiplicité des centres d'accueils, trop peu nombreux, mal structurés, trop centralisés, leur proximité géographique étant un point essentiel pour les migrants.
- Abolition de l'obligation pour les services sociaux de renseigner les services d'immigration
- Création de postes supplémentaires en conséquence.
- Simplification des démarches.
- Nécessité pour l'État de dialoguer, de reconnaître, de mettre en valeur et de financer les associations qui gèrent le plus le rapport avec les migrants.
- Fermeture ou transformation des centres de rétention, trop proches du système carcéral
- Création de logements d'accueil non-dégradant et libres de circulation.
- Lutte contre la précarité par l'apprentissage de la langue dès l'arrivée
- Incitation à se responsabiliser individuellement vers une plus grande solidarité
- Mise à disposition des lieux vides par les communes, les particuliers, locations solidaires, etc...
- Prise en compte de la barrière de « la Langue », qui va intervenir à tous les niveaux, tant psychologiques qu'administratifs.
- Mise à disposition de lieux stables à l'arrivée, pour se recentrer, se ressourcer et se projeter.
- Mise en condition favorable pour donner aux personnes la capacité à affronter le parcours administratif qui va suivre.
- Mise en place de formulaires d'accueil dans plusieurs langues.
- Mise à disposition de traducteur dans les administrations et les structures d'accueil.
- Mise en place d'une aide juridique, nécessaire et essentielle pour les démarches administratives.
- Favoriser la formation de tous les acteurs des dispositifs d'accueil sur le plan juridique, sur les aspects médico-psychologiques, sur l'interculturalité, sur quelques bases linguistiques.
- Soutien financier de l'État aux organismes, structures et assos acteurs envers les migrants.
- Prise en compte du nombre croissant de migrants dus aux phénomènes écologiques, Eco-Réfugiés ou Réfugiés climatiques.
- Rapprochement et dialogue entre l'État et les associations pour une construction commune.
- Proposition sérieuse de régularisation des sans-papiers
- Droit au travail, moyen de vivre mais aussi vecteur de dignité, d'occupation,

## **Migrants et monde du travail**

- Possibilité de percevoir le RSA dès la régularisation (aujourd'hui, 5 ans d'attente)
- Participation et soutien aux luttes syndicales
- Union des organisations syndicales et des associations humanitaires
  - Travail en réseau élargi
  - Réalisation de fiches pratiques pour migrants et employeurs
    - ° Pour les migrants : présentation des accès :
      - aux droits du travail,
      - aux moyens de survie,
      - aux cours de français,
      - à la culture,
      - à la santé (PASS : passeport d'accès à la santé, dans tous les départements)
    - ° Pour les employeurs :auprès des associations, des collectivités locales :
      - information et incitation aux promesses d'embauche – pas d'obligation pour l'employeur de vérifier la situation administrative de ses salariés.
      - auprès des particuliers : Informations sur le fonctionnement des CESU (chèques emploi-services Universel) comme moyen d'attribution d'un numéro de sécurité sociale.

## **Mineurs isolés étrangers (MIE ou MNA)**

- Application des missions de l'aide sociale à l'enfance partout sur le territoire
    - Réelle prise en charge : bilan médical, psychologique, scolaire.
    - Un vrai bilan pour répondre aux besoins de la personne et pas simplement pour régler la question de sa minorité.
    - Garantie effective de l'accès à la scolarisation.
    - Constitution d'équipes étoffées dans les CMPP, les écoles
    - Facilitation à l'accès aux activités sportives, culturelles.
    - Développement des services publics pour un accompagnement digne des mineurs isolés-enfants avant d'être étrangers- comme de toute la population.
    - Recherche de places en apprentissage pour les jeunes en fin de scolarité
    - Pour les « mineurs » :
      - \* Accompagnement pour les stabiliser
      - \* Gestion de la transition à la majorité
      - \* Accès au contrat jeune majeur
      - \* Continuité dans la prise en charge, de l'arrivée à l'émancipation.
- **Parcours d'exil et frontières européennes**
- Abrogation du délit de solidarité
  - Abrogation de la notion de « pays sur »
  - Abrogation des accords Turquie-UE
  - Abrogation des accords Italie-Libye
  - Abrogation des accords de Dublin
  - Fin des traités de sous-traitance
  - Abrogation des accords du Touquet
  - Renégociation des accords de Schengen



- Création d'une instance juridique internationale destinée à juger toute violation des Droits Humains, avec des moyens adéquats permettant une saisine simple et rapide
- Suppression de la discrimination entre réfugiés politiques, économiques, climatiques
- Dissolution de FRONTEX et des milices privées
- Abolition du « laisser passer » européen destiné à faciliter les expulsions
- Institution d'un règlement européen unique pour les migrations
- Rattachement de l'OFPPA au ministère des affaires étrangères
- Mise en place de titres de séjour harmonisés dans toute l'Europe, pour les déplacements, le séjour et le travail.
- Institution de la carte de séjour de 10 ans
- Liberté de circulation et d'installation
- Ouverture des frontières
- Réflexion sur un élargissement de la notion de « Droit d'Asile », actuellement concernant exclusivement persécutions politiques et religieuses, pour répondre aux besoins migratoires actuels

### **3/ LE « VIVRE ENSEMBLE »**

**Comment peut-on changer le regard sur l'immigration ?**

**Déconstruire les préjugés ?**

**Quels éléments de langage, actions, mobilisations, permettent de mettre en avant la richesse de la rencontre ?**

**Du vivre ensemble ?**

***Provoquer des situations de vie commune par des rencontres festives, culturelles, sportives...***

- Multiplier les rencontres, développer la connaissance mutuelle, provoquer des situations de vie commune
- Créer des événements avec la population locale et les nouveaux arrivants,

***Ouvrer pour l'éducation à la citoyenneté***

- Apprendre à travailler ensemble dans la solidarité et la bienveillance
- Lutter contre l'ignorance et le manque d'éducation, dans les lycées et sur les lieux de travail
- Lutter contre les tensions entre français et étrangers sur les lieux de travail
- Sensibiliser au niveau scolaire contre le racisme et la compétition
- Travailler avec les médiathèques et les différentes salles et organisateurs de spectacles et leurs usagers habituels.
- Actions d'éducation populaire, stands, films, journée des langues maternelles ;
- utiliser les réseaux sociaux et les médias locaux.

***Permettre aux personnes exilées de s'investir dans la vie sociale,***

- Rendre possible et favoriser le partage de leurs savoirs, savoir-faire : jardins partagés, ateliers vélo...
- Favoriser l'entraide
- Garantir la participation des migrants dans les questions qui les concernent
- Permettre aux personnes de s'imprégner des habitudes de vie françaises, des modalités de notre vie sociale et du fonctionnement des institutions.

### ***Témoigner, faire entendre un autre discours***

- développer l'information sur les migrations sur les apports des migrants
- Mettre en valeur Toutes les initiatives d'accueil, d'intégration, de vivre ensemble, par tous les moyens actuels de communication.
- Accepter l'immigration comme un point positif,
- Montrer combien l'accueil des migrants dynamise le tissu économique et social,
- Mettre en évidence l'intérêt économique des migrations
- Montrer l'apport de leur richesse culturelle et des échanges
- Rétablir la vérité quant au coût des migrants
- déconstruire le faux clivage pauvre français/pauvre étranger
- Développer une pédagogie nécessaire pour désamorcer la logique d'exclusion, qui préside aux différents accords et facilite la montée de l'extrême-droite
- Utiliser les élections Européennes de 2019 pour contrer la montée des idées et des élus populistes
- Travailler sur les phénomènes migratoires, leur histoire, leur ampleur
- Se souvenir de l'histoire de flux migratoires aller-retour de notre pays, et en particulier de notre département.
  
- **S'unir, dire, faire et faire connaître nos actions et opinions, au niveau international.**

Le progrès de civilisation, c'est accueillir, côtoyer, nous enrichir de rencontres,  
Développer la bienveillance, le respect, et la culture de paix.

- **Nous exigeons une politique d'accueil conforme à notre devise républicaine actuellement bafouée, et à nos engagements internationaux.**

